

Maurice Stein naquit le 1. 10. 1884 à Berg. De par sa mère il tenait aux Hastert du Grund, dont il hérita de ces qualités qui enchantèrent ses familiers : franc parler, amour du pittoresque qui le fit passer maître dans le récit d'anecdotes et cela dans une langue de ci de là entrelardée des plus purs joyaux du parler faubourien.

Avant d'être promu lieutenant le 18. 10. 1909, Stein fit son stage dans les différents grades subalternes de la Compagnie des volontaires où il était entré le 7. 8. 1905. Le 31. 1. 1915 il fut attaché à la Gendarmerie, avec charge du service militaire de commandant d'arrondissement à Diekirch, où il reçut également sa nomination de lieutenant en premier (14.6.1915), puis de commandant d'arrondissement de la gendarmerie (31.12. 1921).

Le 30. 11. 1928 il fut nommé capitaine, chef de la Compagnie des volontaires tout en faisant fonction de commandant d'arrondissement à Diekirch. Le 30. 12. 1932 il prit le commandement de la Gendarmerie pour y ajouter celui de la Compagnie des volontaires par arrêté de la Commission d'administration en date du 9. 10. 1940. Le premier janvier de l'année d'après, la Commission dut le congédier sur ordre de l'occupant. Déporté à Wittlich, il y tomba malade et ne fut libéré qu'après de bien pénibles vexations. Pendant le restant de la guerre Stein se savait sous la surveillance continue de la Gestapo. Il reprit service à la Libération le 11. 9. 1944, mais, à la suite d'un accident, il se vit forcé de demander sa démission qui lui fut accordée à titre «honorable» le 25. 5. 1945. A la même date il fut nommé major honoraire.

Ce n'est que pure justice à rendre au major Stein, dont le tact inné lui défendit de se mettre en valeur, que d'énumérer ici ses mérites dans l'intérêt de la Force Armée.

C'est sur son initiative et essentiellement sous sa direction active que fut créée l'Ecole de gendarmerie et de police (octobre 1928) et élaborée la loi du 25. 5. 1929 concernant le renforcement de l'effectif de la Gendarmerie (25 chevaux furent acquis pour la police générale, le service d'ordre et de cérémonie). Le nom de Stein doit aussi être mis en corrélation avec la création d'un 3e arrondissement de gendarmerie à Esch-s.-A. et du bel uniforme que les gendarmes portent toujours, enfin avec la motorisation de la Gendarmerie pour le service d'alerte et la police de route (1929).

Maurice Stein donna une nouvelle impulsion au service de la Sûreté publique et surtout à la Police des étrangers. C'est sur sa proposition que ses officiers-collaborateurs et les membres de la Sûreté furent envoyés à l'Ecole de criminologie de Bruxelles, que le service anthropométrique fut transféré à la Sûreté, qu'en 1939 furent établies les nouvelles conditions d'examen pour l'admission des membres de la Gendarmerie aux cadres de la Sûreté publique.

Le règlement de service pour la Compagnie des gendarmes de 1921 est pour une grande partie son oeuvre personnelle, de même que